

**CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2024-25-03-10**

Date de convocation : 12 mars 2024

Date d'affichage : 27 mars 2024

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC L'ENTREPRISE CESA – OPERATION VAUCHERON

Nombre d'élus : 27

Présents : 24

Représentés : 2

Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Dominique JAILLON, Marie-Hélène HUCHET, Roch DOSSOU, Jean-François VAQUIERI, Salvador-Jean LUDENA, Jérôme DUVERNOY, Cyrille FREMINET, Frédéric RAVEAU, Audrey de FORNEL, Loïc FLICHY, Pauline LACLEF, Sylvie HAUFF, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAMÉ

Absents ayant donné pouvoir : 2

Armelle LUCAS de PESLOUAN a donné pouvoir à Guy TURQUET de BEAUREGARD

André BLUZE a donné pouvoir à Catherine DOTTARELLI

Absent : 1

Jean-Michel RAGUENES

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 14

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Civil, notamment ses articles 2044 à 2052 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1111-2, L 2121-12 et L 2122-21 et suivants ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

VU le projet de protocole annexé à la présente ;

CONSIDERANT le litige qui oppose l'entreprise CESA et la commune de Noisy-Le-Roi ;

CONSIDERANT l'intérêt de parvenir à un accord amiable, notamment pour éviter des frais de procédure et un procès à l'issue incertaine ;

CONSIDERANT que la signature de ce protocole transactionnel permet l'extinction du litige entre les parties ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) **DECIDE** d'entériner le Protocole Transactionnel conclu avec l'entreprise CESA pour un montant de 41 666, 66 euros Hors Taxes, soit 50 000 euros Toutes Taxes Comprises.

- 2) **AUTORISE** le Maire à signer ledit Protocole Transactionnel et tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.
- 3) **PRECISE** que du fait de l'acceptation, les parties renoncent à toute demande, instance, ou action relatives à l'exécution du marché 2019-005 concernant ce lot n° 6 « Électricité du chantier ».
- 4) **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au titre du budget en cours.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
A Noisy-le-Roi, le 25 mars 2024



Le Maire
Marc TOURELLE